



Avertissement agricole : Mildiou de la pomme de terre de saison

**A l'attention des animateurs des radios locales des Wilayas
suivantes pour diffusion :**

**CHLEF - AIN TEMOUCHENT- OUM EL BOUAGHI - BATNA - BEJAIA - BOUMERDES
- TIZI-OUZOU - BOUIRA - BLIDA - TIPAZA – TLEMCEM – SETIF – ORAN – MEDEA –
JIJEL – SIDI BELABBES - TIARET - SKIKDA – ANNABA – CONSTANTINE –
MOSTAGANEM - M'SILA – EI TARF – KHENCHELA – MILA – RELIZANE – BORDJ
BOUARRERIDJ - SOUK AHRAS – AIN DEFLA – MASCARA – GUELMA – EL OUED**

Un bulletin d'avertissement agricole a été émis par l'Institut National de la Protection des Végétaux le 27/03/2018, signalant : le réseau de surveillance déployé par stations régionales de Mostaganem, de Chlef et d'El Tarf, a révélé des symptômes caractéristiques du mildiou de la pomme de terre de saison qui se trouve actuellement au stade « développement végétatif ».

Compte tenu des intempéries qu'a connues l'ensemble des wilayas du Nord ces derniers jours, le risque du développement et de dissémination du mildiou est imminent.

A cet effet, nous recommandons aux agriculteurs ayant observé cette maladie de procéder à un traitement fongique spécifique par la pulvérisation d'un produit approprié et homologué à cet usage et ce, dès le ressuyage.

Les autres producteurs de pomme de terre ayant effectué des traitements préventifs doivent renouveler les applications.

RECOMMANDATIONS

- ❖ Alternier les matières actives des fongicides appliqués afin d'éviter le phénomène de la résistance ;
- ❖ Respecter strictement la dose et la rémanence des produits ;
- ❖ Vérifier la date de péremption du fongicide.